

portant validation du devis de l'entreprise Décor Home pour la réfection des sols au 2^{ème} étage de l'hôtel de Ville pour un montant de 13 670.69 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Décor Home en date du 15/09/2025.

Considérant que la société Décor Home propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise décor pour la réfection des sols au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville à la suite de la tempête, d'un montant de 13 670.69 € HT.

Bernay, le 10/10/2025.

signé électroniquement le 13/10/2025,

pour M^{me} MER Marie-Lyne, Maire

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

